

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée que le **Règlement numéro 353-2020 relatif à la disposition des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Laurentides**, adopté par le conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance tenue en date du 19 mars 2020, est **entré en vigueur**.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement susmentionné au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, ou au bureau de chacune des villes et municipalités locales faisant partie de la MRC des Laurentides.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 19 mars 2020.



Isabelle Daoust, CPA, CGA  
Directrice générale adjointe et directrice des finances